



DÉCISION n° 2023 104/143

Affiché le 21 avril 2023

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Direction de la culture

**Objet : CONVENTION TRIPARTITE  
POUR L'ORGANISATION  
DE LA PROJECTION DU FILM  
« UN TAUREAU APPELE MARIUS »  
LE SAMEDI 08 AVRIL 2023**

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

**CONSIDÉRANT** la volonté d'organiser une projection du film « Un taureau appelé Marius », à Vauvert.

## DÉCIDE

**Article 1 :** de conclure une convention entre la commune de Vauvert, représentée par le maire, l'association « Les écrans Britanniques British Screen », représentée par son président et l'association « Les Avocats du Diable », représentée par son président afin d'organiser une projection de film, le samedi 08 avril 2023 à 19h à la salle Bizet à Vauvert.

**Article 2 :** La présente convention est allouée à titre gratuit.

**Article 3 :** Si une modification de date ou d'heure intervenait, d'un commun accord entre les contractants, sans modifier l'économie générale du contrat, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 120 AVR. 2023  
Pour le maire, par délégation  
l'adjointe déléguée à la culture

Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier